

Synthèse du rapport d'étude Falémé

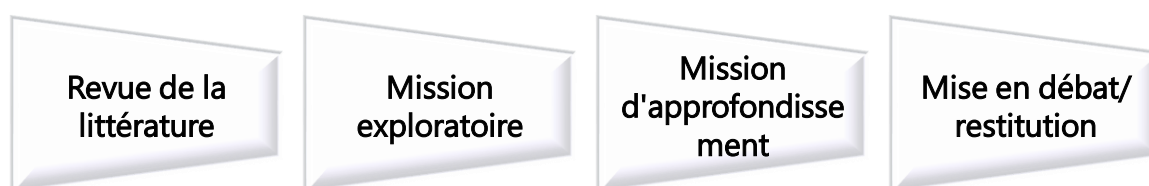
L'étude qui a fait l'objet de ce présent rapport porte sur les conflits liés au changement climatique et à l'accès aux ressources naturelles dans le territoire transfrontalier de la Falémé, plus précisément dans le département de Bakel, avec une focalisation dans l'arrondissement de Kéniéba. Elle a été initiée conjointement par le groupe de solidarité internationale Migration-Citoyenneté-Développement (GRDR) et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), deux ONG de droit français qui interviennent au Sénégal depuis plusieurs années, grâce à l'accompagnement financier de l'Agence Française de Développement (AFD).

L'objectif principal de cette étude vise à identifier les types de gestion, d'exploitation et d'accès des ressources naturelles dans la zone de la Falémé et en caractériser et analyser les sources et les types de tensions ou conflits liés l'accès et en lien avec le changement climatique. Plus particulièrement, cette étude a cherché à (i) analyser les dynamiques socio-politiques de la zone transfrontalière de la Falémé (dynamiques démographiques, caractérisation des mobilités, dynamiques des conflits, échanges socio-économiques et facteurs de cohésion transfrontalière) ; (ii) cartographier les conflits (fonciers, agropastoraux en lien avec la transhumance, ressources végétales, ressources minières, ressources en eaux, autres), les causes de ces conflits et le profil socio-économique des acteurs sources de conflit ; (iii) recueillir les perceptions des populations sur les dynamiques en cours et les changements majeurs sur les 10 dernières années, liés à la nature des conflits, les mobiles de la conflictualité, les manifestations de la conflictualité ; (iv) recueillir les modes de gestion et prévention des conflits/ Mécanisme de règlement des conflits (dispositifs formels et informels, modernes et traditionnels ou coutumiers) et une typologie des acteurs en présence dans les mécanismes de règlement identifiés ; enfin, (v) cartographier les programmes en cours dans ce territoire transfrontalier.

Méthodologie adoptée

L'approche appliquée dans le cadre de cette étude a été essentiellement qualitative, avec des techniques d'enquête constituées d'entretiens individuels, d'entretiens institutionnels, de discussions informelles, de focus groups ou discussions de groupe et d'observation directe généralement sous forme de visites de site. La collecte des données s'est déroulée en quatre principales étapes : une revue de littérature pour faire l'état des lieux des connaissances sur la zone d'étude ; une mission exploratoire pour prendre connaissance du terrain, collecter des informations complémentaires sur des thématiques peu documentés dans la littérature, informer les acteurs du territoire et établir une liste d'études de cas à approfondir ; une mission de terrain pour approfondir les thèmes des études de cas choisies, et enfin, la mise en débat des résultats préliminaires au niveau local et une restitution nationale des conclusions finales.

Figure n°01 : Étapes constitutives de l'étude



Délimitation de la zone d'étude, un vaste territoire, peu peuplé

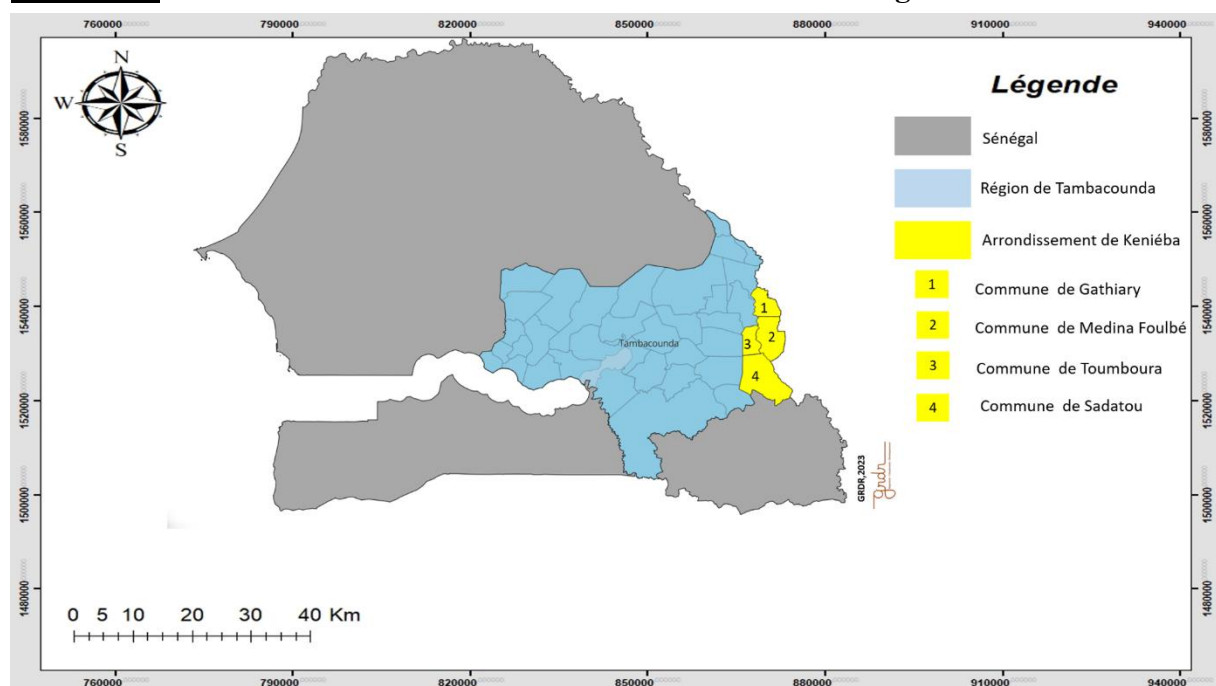
La Falémé, principal affluent du fleuve Sénégal, prend sa source dans les massifs du Fouta Djallon en Guinée et se jette sur le fleuve Sénégal à Aroundou, dans la commune de Ballou. Ce cours d'eau constitue, pour l'essentiel, la frontalière naturelle entre le Sénégal et le Mali, plus précisément entre le département sénégalais de Saraya (région de Kédougou) et le Cercle malien de Kéniéba d'une part, et d'autre part entre le département de Bakel (région de Tambacounda) et le Cercle de Kayes.

Du côté de la rive sénégalaise, la Falémé est longue de six (06) communes situées dans le département de Bakel, à savoir : Ballou, Bellé, Gathiary, Kidira, Madina Foulbé et Sadatou. Dans la rive malienne, elle borde ou traverse quatre (04) communes du Cercle de Kayes, à savoir : Sadiola, Fégui, Falémé et Tafacirga. Cette zone transfrontalière couvre au total une superficie d'environ 9590 km² dont 6250,7 km² au Sénégal et près de 5881 km² au Mali.

La zone transfrontalière Bakel-Kayes qui se situe le long de la Falémé, est limitée à l'Est par les communes de Sony, Diamou et Gounfa (Mali) et longe les communes de Gathiary, Madina Foulbé et Sadatou (Sénégal) dans l'arrondissement de Kéniéba (Sénégal); à l'Ouest par les communes de Bellé, Sinthiou Fissa, et Toumboura (Sénégal); au Sud par les communes de Khossanto (Sénégal) et de Sitakili (Mali) qui relie cet espace transfrontalier à celui de Kéniéba-Mali – Saraya (la Falémé traverse cette zone transfrontalière du Nord au Sud.); et au Nord par le Fleuve Sénégal.

Pour cette étude, c'est l'arrondissement de Kéniéba (Sénégal) qui a été choisi comme site d'étude pour une collecte systématique des données de terrain. Il comprend quatre (04) communes, à savoir : Toumboura, Médina Foulbé, Sadatou et Gathiary. Sa population était estimée à 18 756 habitants selon le recensement de 2013, dont près de 10 000 individus (soit 53 %) vivent à Sadatou, la plus grande commune de l'arrondissement qui s'étend sur 1097 km².

Carte n°01 : Situation de l'arrondissement de Kéniéba dans la région de Tambacounda



Des facteurs important de cohésion sociale

Le territoire transfrontalier de la Falémé regorge des réalités constructives de cohésion sociale. Parmi les facteurs de cohésion sociale, on peut citer ceux qui suivent.

Une coexistence historique et pacifique entre plusieurs ethnies : Les communautés ethniques autochtones sont composées des Diakhankés (majoritaires dans la commune de Toumboura), Soninkés, Malinkés (majoritaires dans la commune de Gathiary) et des Peulhs (majoritaires dans les communes de Sadatou et de Médina Foulbé). Ces communautés cohabitent depuis plusieurs siècles et ont tissé des rapports sociaux et économiques mutuels et généralement complémentaires ; les Peuls étant plus actifs dans l'élevage pastoral, les autres sont plus concernés par l'agriculture et l'orpaillage artisanal. Comme partout au Sénégal, les mécanismes de stabilisation sociale tels que le cousinage à plaisanterie surtout intra-ethniques (entre différents patriclans) sont opérants.

Une coexistence pacifique entre communautés locales et communautés de migrants : Du fait de la transhumance dans la zone, de l'exploitation des fruits forestiers mais surtout de l'exploitation minière, il y a une présence de fortes communautés de migrants internes et internationales, notamment de la sous-région. La cohabitation est en général pacifique, en dehors des quelques incidents temporaires au sujet par exemple de la transhumance, du mode d'orpaillage, entre autres.

Les migrations contribuent, de diverses manières, à l'amélioration des conditions de vie des individus et des ménages parce qu'elles attirent les services et les commerces, notamment dans les villages aurifères. La forte demande en services sanitaires, éducatives, d'approvisionnement en eau potable, entre autres, mais surtout en besoins alimentaires et en matériels et équipements de travail aurifère contribue à un développement fulgurant des échanges économiques entre ce territoire transfrontalier et son voisinage. En attestent les flux de mouvements de commerçants de denrées de consommation en provenance de Kidira mais surtout des marchands de bétail qui s'approvisionnent dans les marchés hebdomadaires de Gabou, Bondji, Balla et Kothiary. On pourrait ajouter à ce sujet les apports des sociétés minières à l'amélioration des conditions de vie des individus et des ménages mais aussi au développement local, à travers leurs investissements, via le mécanisme de responsabilité sociale des entreprises (RSE), dans les communes comme la construction, extension ou rénovation d'écoles (Kéniéba par exemple), de postes de santé (Diyabougou par exemple), malgré les effets négatifs que leurs activités génèrent par ailleurs (pour plus de détails sur les retombées positives de l'orpaillage, voir la partie sur les usages de l'espace).

Existence de foyers religieux : Il existe des foyers religieux dans la commune de Toumboura et plus précisément dans les trois villages de Toumboura, Didé Gassama et Sansanding mais aussi à Sadatou où le vénéré marabout Peul de Médina Gounass, dans la région de Kolda, est représenté. La présence de ces marabouts est une aubaine pour la paix et la stabilité sociale dans le territoire à cause de leur fonction de régulateurs sociaux. Par exemple, le village de Didé Gassama accueille, chaque vendredi, une forte affluence de fidèles qui viennent solliciter des prières auprès du marabout en échange de quelques cadeaux constitués de noix de cola, de miches de pain local (appelé localement *tapalapa*), d'argent et de dons en nature (généralement du bois mort). En effet, la prière collective se tient les vendredis, après la prière de 17h, dans une petite mosquée construite auprès des tombes du fondateur du village et des membres de sa famille. Il y a une croyance fortement ancrée que les prières formulées sont exaucées, faisant

du site, une zone de convergence de couples à la recherche d'enfants et de candidats à la migration, entre autres. Ces foyers sont fédérateurs parce les marabouts sont très respectés des autochtones, en dépit de la menace fondamentaliste redoutée du côté malien.

Un territoire qui focalise plus d'attention de la part des acteurs du développement et des bailleurs de fonds : On a noté la présence d'une diversité d'acteurs de développement qui travaillent sur la coopération transfrontalière et/ou la gestion ou la prévention des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles (voir Tableau n°02 ci-dessous). Cette présence risque de se renforcer si l'on sait que la crise malienne, pour ne pas dire Sahélienne, a rendu cette zone frontalière plus vulnérable à l'extrémisme violent, augmentant ainsi l'intérêt des bailleurs de fonds pour ce territoire à cause de ces nouveaux enjeux sécuritaires. En effet, les recherches ont montré que les mouvements terroristes présents au Sahel recherchaient les zones aurifères pour leurs potentialités à soutenir les efforts de guerre aussi bien financièrement que matériellement (présence de matières premières pour la fabrication d'explosifs notamment) (Toupane et al. 2021 ; Financial Times, 2021 ; Assanvo et al. 2019).

Tableau n°01 : Cartographie des interventions dans la zone d'étude

Titre	Objectifs	Cadres/outils	Porteurs/Bailleurs
<i>Coopération transfrontalière, gestion des conflits transfrontaliers</i>			
Programme Frontières de l'Union Africaine (PFUA)	Appuyer et faciliter la délimitation et la démarcation des frontières entre les États africains, y compris les frontières maritimes, d'ici 2012 (repoussé à 2017) afin qu'elles cessent d'être des sources potentielles de différends, de tensions et de crises ; Renforcer les acquis de l'intégration dans le cadre des Communautés économiques régionales (CER) ; Favoriser les initiatives locales de coopération transfrontalière, dans le cadre à la fois des CER et d'autres mécanismes régionaux d'intégration ; Augmenter et accroître le pouvoir des États membres impliqués dans le processus de délimitation et de démarcation.	- Commission Technique Mixte de Matérialisation de la Frontière entre le Sénégal et le Mali - Comité de pilotage de mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière - Comité technique Mixte de mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière	UA, GIZ
Programme de coopération transfrontalière locale (PCTL)	Renforcer l'accès des populations des zones transfrontalières aux services socio-économiques et culturels délivrés par les collectivités territoriales dans un environnement juridique, institutionnel et sécuritaire national et régional favorable	- Schéma d'Aménagement transfrontalier intégré (SATI) - Conventions Locales de Gestion Durable des Ressources Naturelles	Conseil des collectivités territoriales de l'UEMOA, Coopération suisse

		Transfrontalières (CLGDRNT) Bakel- Kayes, Saraya- Kéniéba	
Gestion des ressources naturelles			
Projet de Suivi et de Contrôle de la Ressource en Eau (SCREEN)	<p>Cerner les équilibres socio-économiques autour de l'orpaillage dans le bassin versant d'un affluent du fleuve Sénégal (la Falémé), caractériser la pollution du milieu naturel par le mercure et le cyanure, et mettre en place des mesures préventives pour lutter contre celle-ci et la hausse de la turbidité ;</p> <p>Renforcer les systèmes de suivi hydrologique à l'œuvre dans le bassin pour le suivi des hauteurs d'eau et débits de rivière grâce à l'apport de données satellitaires ;</p> <p>Renforcer la formation des cadres de l'OMVS et des services hydrométéorologiques nationaux des quatre pays (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) pour la prise en main de ces nouveaux outils de suivi.</p>	<p>- Etude sur l'orpaillage et son impact dans la Falémé</p> <p>- système de suivi de la pollution de l'orpaillage</p>	OMVS, AFD
Projet PCR-SAT	<p>Contribuer à la prévention des conflits liés à l'usage des ressources naturelles ;</p> <p>Améliorer la sécurité alimentaire et favoriser l'accès à une source de revenus décents au Sénégal et en Mauritanie ;</p> <p>Renforcer durablement la résilience des systèmes alimentaires des communes des zones ciblées.</p>		GRDR, AFD
Projet Forêts Village (PFV)	Développer et exécuter la restauration de terres dégradées pour garantir aux communautés un accès durable à des terres fertiles	- Baux de 25 ans, mise en défens de terres dégradées	Hommes et Terre
Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR)	<p>Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine et de surface dans les zones d'intervention du projet ;</p> <p>Actualisation de la cartographie de la qualité de l'eau ;</p> <p>Mise à disposition de schémas d'aménagement et de gestion des eaux pour une amélioration des conditions de vie des populations.</p>	<p>- Diagnostic de l'Unité de gestion et de planification Sénégal oriental</p> <p>- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau (SDAGE)</p>	SAED, Banque mondiale
Agropastoralisme			
Programme de Développement	Contribuer à l'amélioration de la production animale afin d'accroître les revenus et réduire	- création d'unités pastorales (UP)	Ministère de l'élevage

t Durable des Exploitations Pastorales au Sahel (PDEPS)	l'insécurité alimentaire dans la région du Sahel, grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles, à l'accès aux marchés et à un contrôle accru des maladies transfrontières du bétail.	- sécurisation de 300 km couloirs de transhumance - 1000 ha de mise en défens	et des productions animales, BID
Programme Régionale d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS 2)	Améliorer la résilience des pasteurs et des agro-pasteurs dans des zones sélectionnées de la région du Sahel	- création de cadres de concertation départementaux	CILSS, Banque mondiale

Des facteurs inquiétants de vulnérabilité à l'insécurité

Des facteurs de vulnérabilités aux conflits et à l'insécurité : Les mobilités humaines pour l'accès aux ressources naturelles et la vaste étendue d'un territoire peuvent à la fois de facteurs de cohésion sociale que de vulnérabilité pour ce territoire ; elles sont des facteurs de vulnérabilités si des mesures politiques et pratiques idoines ne sont pas prises au rythme de l'évolution des enjeux de conflits et d'insécurité qui sont inhérentes à ces caractéristiques.

De fortes mobilités humaines pour l'accès aux ressources naturelles : Les mobilités humaines pour l'accès aux ressources naturelles de l'arrondissement de Kéniéba se composent de trois grandes vagues migratoires. Il s'agit :

- Depuis le début des années 80 selon nos interviews, des transhumants intra-régionaux, inter-régionaux et transfrontaliers à la recherche de pâturage, notamment de fourrage aérien ;
- Depuis la fin de l'année 2009, suite à la découverte des gîtes d'or de Diyabougou, des migrants internes (inter et intra-régionaux, sous-régionaux) et internationaux à la recherche de l'or ou pour exercer des activités connexes à l'orpaillage ;
- Depuis un peu plus d'une décennie, des migrants saisonniers intra-régionaux, inter-régionaux et transfrontaliers actifs dans la collecte ou l'achat bord-champ du fruit de baobab.

Les origines les plus fréquentes de chacune de ces catégories de migrants, les activités et les ressources pour lesquelles elles sont venues, ainsi que leurs apports positifs et négatifs à la vie locale, sont décrits dans cette section. Une attention particulière est accordée aux types de conflits aux mobilités humaines pour l'accès aux ressources naturelles.

Figure n°02 : Typologies des mobilités selon les ressources naturelles recherchées





- Mobilités intra-régionales (Tamba, Bakel, Goudiry)
- Mobilités inter-régionales (Kolda, Kédougou)
- Mobilités sous-régionales (Maliens, Burkinabé, Guinéens, Nigériens, Nigériens, ...)
- Mobilités internationales (Chinois, Indiens)



- Saisonniers intra-régionaux (Tamba, Bakel, Kolda)
- Saisonniers inter-régionaux (Touba, Diourbel, Thiès, Kaolack, Dakar, ...)
- Saisonniers transfrontaliers (Mali, Guinée)



- Transhumants inter-régionaux (Matam)
- Transhumants transfrontaliers (Mauritanie)
- Transhumants intra-régionaux (Goudiry)

Typologie des usages des ressources naturelles et de l'espace

Si l'agriculture et l'élevage dominent les formes d'utilisation de l'espace et des ressources naturelle dans la zone d'étude, la diversification est la règle ; les communautés locales s'activent aussi soit dans l'exploitation des produits forestiers (principalement des non-ligneux), l'activité aurifère, la pêche continentale et la chasse alimentaire pour ne pas dire illégale.

Tableau n°02 : caractérisation des usages des ressources naturelles et de l'espace

Usage	Sous-formes	Principaux atouts	Principales contraintes
Agriculture	<i>Culture hivernale</i>	- existence de poches de bassins agricoles (Gathiary et Toumboura)	- pluviométrie aléatoire - raccourcissent de l'hivernage - sols peu propice à l'agricole - divagation due à la vocation pastorale de la zone
	<i>Culture de décrue</i>	- existence de circuits organisé d'acheminement des récoltes vers les centres urbains	- rétrécissement de l'espace culturel dû à la baisse des crues - assèchement précoce des cultures dû à la baisse du niveau de l'eau de la Falémé - altération du lit de la Falémé par l'ensablement dû à l'orpaillage - divagation des animaux

	<i>Maraichage</i>	<ul style="list-style-type: none"> - récupération des casiers rizicoles dégradés - existence d'eau douce (Falémé) - prix attractif 	<ul style="list-style-type: none"> - pollution de la Falémé par l'orpaillage - baisse de la productivité - utilisation abusive d'engrais chimique - défaut de conservation et stockage - baisse de débit de la Falémé due à la pluviométrie et aux ouvrages de rétention d'eau - tendance à la monoculture du piment et de l'arachide
Élevage pastoral	<i>Transhumance</i>	<ul style="list-style-type: none"> - étendue et richesse des pâturages (forêts) - existence de ressources diverses en eau - effectivité de la vaccination animale au Sénégal - fertilisation des terres (en nette régression) - contribution significative à l'économie des ménages - approvisionnement des marchés en bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - pollution de la Falémé et ses effets sur la santé et la fécondité du bétail - récurrence de la divagation - coupe abusive des arbres (notamment de l'Acacia seyal) - perturbation du calendrier de transhumance due au dérèglement climatique - obstruction des couloirs de transhumance - victimes de préjugés divers (feux de brousse, vols, adultère, limitation de l'accès des femmes au fruit du baobab, etc.)
Exploitation forestière	<i>Ressources non ligneuses</i>	<ul style="list-style-type: none"> - abondance du fruit de baobab - diversité des gommes (mbep, arabique, Acacia seyal) - existence du jujube - sources de revenus importante pour les locaux, notamment les femmes et les enfants - existence d'une clientèle bord-champ - prix de plus attractifs à cause de la compétition pour l'accès - existence de capacités d'unités de transformation du fruit du baobab 	<ul style="list-style-type: none"> - non-respect des règles/consensus moraux à propos des périodes de collecte - compétition conflictuelle entre exploitants locaux et saisonniers - absence de règles formelles (conventions locales) et de cadres d'application de règles de gestion - gestion nébuleuse de la collecte et dépenses des taxes/ristournes d'exploitation - soucis de sécurité pour les femmes - problème d'approvisionnement des transformatrices en fruit de baobab à cause de la cueillette précoce - méconnaissance des lois et règlements en matière d'exploitation forestière - corruption d'autorités de régulation de l'accès
	<i>Ressources ligneuses</i>	<ul style="list-style-type: none"> - approvisionnement en énergie de biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> - exploitation frauduleuse - méconnaissance des lois et règlements en matière de coupe

		<ul style="list-style-type: none"> - approvisionnement en matériel de construction - sécurité des orpaillage (protection des « damas¹ ») 	<ul style="list-style-type: none"> - corruption de certaines autorités de régulation de la coupe (agents forestiers) - usurpation de fonction par certains maires et chefs de village à propos de la délivrance des permis de coupe - conflits entre autorités locales à propos des autorisations de coupe
Exploitation minière	Orpaillage artisanal	<ul style="list-style-type: none"> - génération de revenus pour les individus et les ménages - amélioration des conditions de vie des ménages (habitats) - existence d'un système d'autorités pour la régulation de l'orpaillage et la gestion des conflits y afférents - financement du développement local (santé, éducation) - source de financement pour la migration 	<ul style="list-style-type: none"> - dégradation de l'environnement (pas de restauration des terres) - déboisement et coupe abusive des ligneux - pollution des eaux et de l'air - régression de la pratique d'autres activités productives (agropastorales) - perte de main d'œuvre pour l'activité agropastorale - pression sur l'offre services publics (eau potable, santé, etc.) due à l'arrivée important d'orpailleurs itinérants et ouvriers des métiers connexes - problèmes de sécurité dû au croît démographique fulgurant des sites d'orpaillage - dégradation des mœurs et prostitution illégale²
	Orpaillage industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - financement du développement local (santé, éducation) à travers la RSE 	<ul style="list-style-type: none"> - dégradation de l'environnement (pas de restauration des terres) - déboisement et coupe abusive des ligneux - pollution des eaux et de l'air - régression de la pratique d'autres activités productives (agropastorales)
Pêche continentale		<ul style="list-style-type: none"> - existence d'un vaste réseau de cours d'eau (Falémé, marigots et mares temporaires) - existence de producteurs spécialisés (<i>cubaalo</i>³) 	<ul style="list-style-type: none"> - pollution des eaux des cours d'eau (notamment de la Falémé) par l'orpaillage (mercure et cyanure) - forte mortalité de poisson - dépeuplement des cours d'eau à cause de la pollution et de la

¹ C'est le nom local pour désigner les puisards creusés par les orpailleurs pour rechercher l'or en terre ferme. Le bois sert à sécuriser l'ouverture contre les éboulements mais aussi à fabriquer les huttes (« gnafas ») où ils habitent.

² La prostitution légale est admise par les locaux qui en voit une soupape de sécurité contre un développement incontrôlé de l'adultère parce que selon eux, sans les prostitués, les migrants se seraient rabattus sur les femmes et filles des villages aurifères.

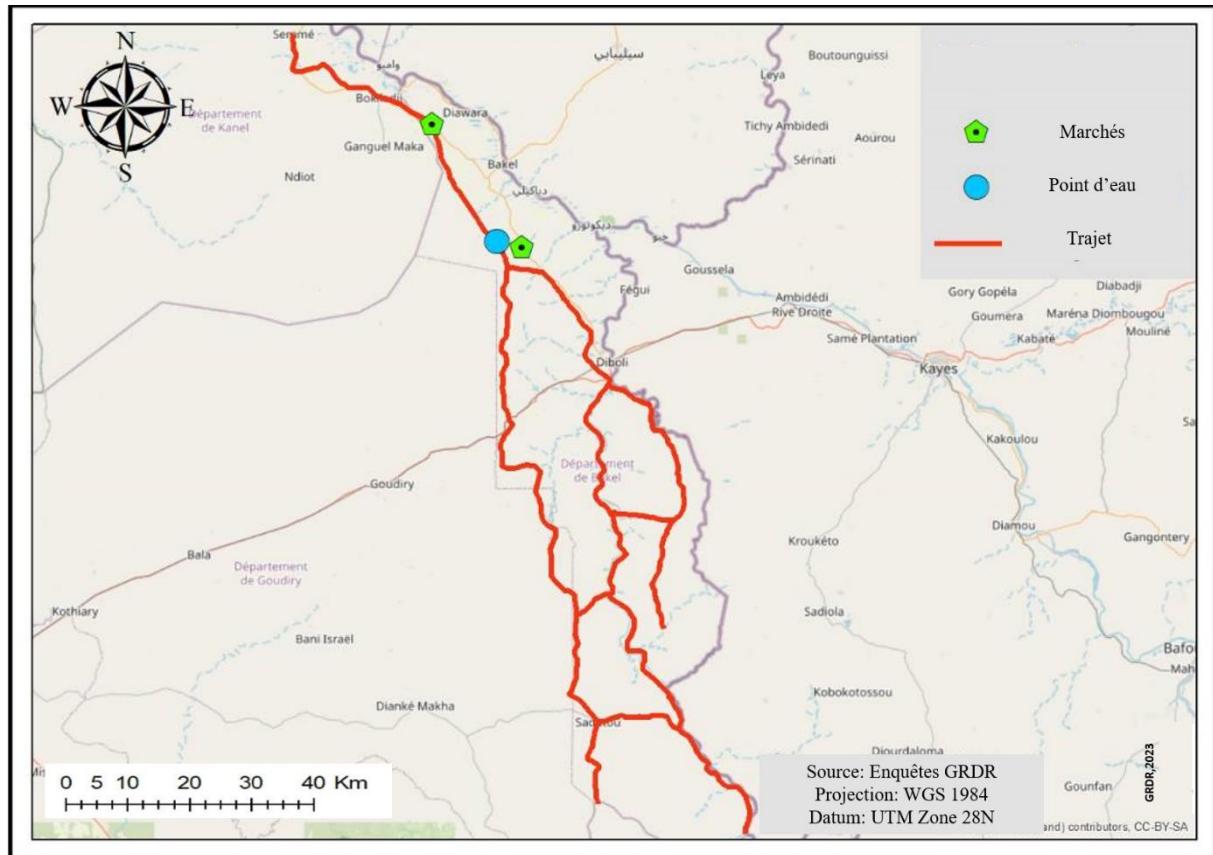
³ Caste de pêcheurs Pulaar.

		- diversité des espèces de poissons d'eau douce	<p>réduction de l'hydraulicité de la Falémé</p> <ul style="list-style-type: none"> - baisse de la qualité du poisson (pourrissement précoce) - ensablement des cours d'eau à cause de l'orpillage alluvionnaire et les ruissellements aggravés par la dégradation des berges - extraction de sable dans le lit des cours d'eau - forte concurrence du poisson marin
--	--	---	---

Les types de transhumance et circuits empruntés. Il existe trois types de transhumance dans la zone, la transhumance transfrontalière, la grande transhumance et la petite transhumance.

- La transhumance transfrontalière comme son nom l'indique concerne les éleveurs qui vont d'un Etat à un autre et concerne essentiellement les animaux sénégalais (généralement de la zone d'étude et parfois en prolongement de la grande transhumance) qui vont souvent au Mali. On note également une faible quantité d'éleveurs venant de la Mauritanie.
- La grande transhumance est composée de vagues de transhumants en provenance de la région de Matam généralement et des zones éloignées du Boundou.
- La petite transhumance est constituée des éleveurs qui viennent du Boundou (Goudiry et villages alentours de l'arrondissement de Bellé et Moudéry) mais aussi du départ des éleveurs de la zone d'étude en transhumance vers des contrées voisines.

Figure n°03 : les tracés des circuits de transhumance



Les différents types de conflits relevés dans la zone d'étude sont :

1. Les conflits liés à la pollution des ressources en eau de la Falémé ;
2. Les conflits liés à un niveau différent d'application des règlements entre le Sénégal et le Mali ;
3. Conflits liés aux mobilités pastorales ;
4. Conflits liés aux lectures sectorielles des lois et règlements par les autorités locales de régulation de l'exploitation des ressources ;
5. Les tensions liées à la collecte et la gestion des taxes issues de l'exploitation des ressources ;
6. Les conflits fonciers.

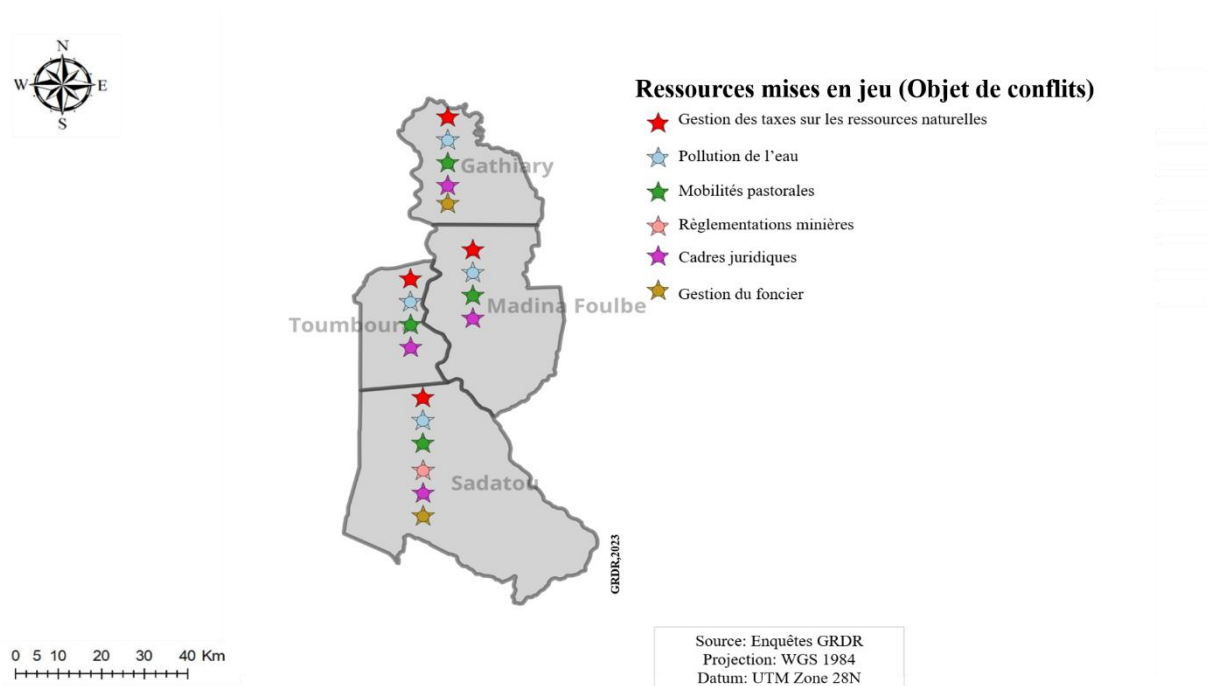
Tableau n°03 : Cartographie des conflits identifiés

Typologie	Ressources concernées	Facteurs/causes	Acteurs concernés	Zone de concentration	Niveau de sévérité
Les conflits liés à la pollution de la Falémé	Eau, or	Remise en cause du dragage comme mode d'orpaillage	Orpailleurs-dragueurs, pêcheurs, agriculteurs, éleveurs locaux, transhumants, chefs de village,	Villages riverains de la Falémé des communes de Toumboura, Bellé, Gathiary,	Très élevé : confrontations physiques entre parties opposées, méfiance à certaines

			autorités administratives, maires, ministères de l'environnement, ministère de l'agriculture, ministère de l'eau et assainissement	Médina Foulbé et Sadatou	autorités, sentiment anti-étranger grandissant
Les conflits liés à l'application des règlements entre le Sénégal et le Mali	Eau, or	Absence de coordination entre le Sénégal et le Mali à propos de la réglementation de l'orpaillage artisanal Différents niveaux d'intérêt pour l'orpaillage artisanal entre les deux pays	Etats du Sénégal et du Mali, FDS du Sénégal et du Mali, Elus territoriaux du Sénégal et du Mali,	Villages riverains de la Falémé des communes de Toumboura, Bellé, Gathiary, Médina Foulbé et Sadatou (Sénégal) Sadiola et Kéniéba (Mali)	Très élevé : à la base de frustrations menant à une escalade de la violence entre communautés
Conflits liés aux mobilités pastorales	Pâturages, forêts, ressources non ligneuses	Compétition pour la ressource, Différence de modes d'exploitation, Changement climatique, Pollution de la Falémé, Obstruction des couloirs	Agriculteurs, éleveurs locaux, transhumants, Exploitants forestiers, chefs de village, maires, agents forestiers,	Kidira, Toumboura, Bellé, Gathiary, Médina Foulbé, Sadatou	Assez élevé : émergence de reflexes de xénophobie
Conflits liés aux lectures juridiques sectorielles	Or, ligneuses, non ligneuses	Absence de gestion concertée, notamment de coordination entre les autorités locales dans la régulation de l'exploitation des ressources	Chefs de village, maires, autorités administratives, agents forestiers, FDS.	Gathiary, Médina Foulbé,	Elevé : animosité entre certaines autorités, accusations mutuelles entre autorités
Les tensions liées aux taxes issues de l'exploitation des ressources	Or, ligneuses, non ligneuses	Ignorance de la réglementation, mal gouvernance, absence de gestion concertée	Usagers, chefs de village, maires, autorités administratives, agents forestiers,	Gathiary, Médina Foulbé,	Assez élevé : accusations mutuelles entre autorités,

Les conflits fonciers	Terres agricoles	Allocations non concertées Empiètement des circuits de bétail Percée du maraichage	Maires, Agriculteurs locaux, Eleveurs locaux, Agriculteurs externes	Gathiary, Kidira, Bellé, Toumboura,	Latent : plaintes verbales, menaces de désaffectation foncière
-----------------------	------------------	--	---	-------------------------------------	--

Carte n°02 : Localisation des conflits identifiés dans l'arrondissement



Mode de résolution des conflits

La médiation sociale est la règle dans la résolution des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans la zone d'étude, indépendamment du type de ressource naturelle, à l'exception des conflits liés à la pollution des ressources en eau de la Falémé où la violence a présentement pris le dessus sur la négociation.

En matière de divagation, les conflits qui opposent agriculteurs et éleveurs, transhumants comme locaux, sont réglés à l'amiable sous l'égide des autorités locales (coutumières et territoriales). Selon l'agent d'agriculture⁴, la procédure de règlement se décline ainsi qu'il suit :

- La victime de divagation va se plaindre auprès du chef de village qui tente une résolution à l'amiable qui réussit à plus de 60 % des cas ;
- En cas d'échec, le chef de village saisit directement le maire ou généralement le Sous-Préfet d'arrondissement ;
- Le Sous-Préfet saisit l'agent d'agriculture en charge de l'arrondissement ;
- L'agent d'agriculture entre en contact avec le(s) chef(s) de(s) village(s) concerné(s)
- Le constat est fait par l'agent d'agriculture en présence des parties : l'agriculteur et l'éleveur, il tente aussi un règlement à l'amiable qui réussit à plus de 10 % ;

⁴ Notes d'entretien avec l'agent d'agriculture en charge des arrondissements de Kéniéba et de Bélé, 16 mars 2023.

- Après évaluation, le paiement se fait généralement sans intervention de la gendarmerie ; moins de 30 % des cas arrivent à la gendarmerie.

En matière d'orpaillage, en dehors des affrontement entre les communautés maliennes et burkinabé de 2013 et les heurts autour de la mobilisation populaire pour déloger les dragueurs installés dans la Falémé, la médiation est aussi de mise et les problèmes ouverts sont rares ; les communautés s'entendent et collaborent à cause de l'interdépendance fonctionnelle qui les lie (propriété des damas par les locaux, savoir chez les étrangers qui creusent, autorités régaliennes et chefferie traditionnelle sur la gestion sociale). En cas de tensions ou conflits, ce sont le chef des tomboulmas sous l'égide du diouratigui et l'autorité du dougoutigui qui organisent le règlement à l'amiable quitte à appliquer des sanctions locales largement partagées dans les sites. Les rôles et responsabilités de chacune de ses ordres d'autorité ont été abordés dans la première étude de cas portant sur les conflits entre usages, dans la section n° 5.4 sur l'exploitation minière).

En cas de conflit foncier, la médiation est pilotée par les chefs de village, les notables et le conseiller communal du village ; les conflits atterrissent rarement aux niveaux supérieurs que sont la commune et l'arrondissement.

S'il y a un sentiment de méfiance vis-à-vis des autorités étatiques locales et même de certains maires, les chefs de villages jouissent encore d'une légitimité sociale forte, notamment dans la prévention et la résolution des conflits liés à l'orpaillage artisanal. Dans une perspective d'analyse socio-anthropologique, la mise en avant de la médiation dans tous les sous-secteurs de l'exploitation des ressources naturelles au niveau villageois pourrait signifier une acceptation encore forte de la légitimité sociale des chefs de village et d'une volonté de préservation de la cohésion sociale dans la communauté. Même entre les deux communautés de part et d'autre des deux rives, la médiation est la règle, à l'exception des cas d'arrestation de transhumants Sénégalais au Mali qui remontent en 2010. Cependant, dans une perspective d'analyse politiste, la mise en avant de la médiation sociale pourrait aussi signifier une adaptation locale à l'absence d'Etat qui se traduit par l'affectation d'un seul agent d'agriculture pour couvrir les deux vastes arrondissements Kéniéba et de Bélé ; d'un seul agent d'élevage et d'un auxiliaire d'élevage, basés à Kéniéba, c'est-à-dire à trois heures de route au moins de Sadatou (les déplacements sont quasi impossibles en saison des pluies).

Parlant de la légitimité sociale encore forte des chefs de village, il faut souligner qu'il existe des menaces sur les bons rapports entre le chef de village et les tomboulmas surtout lorsque ceux-là sont numériquement dominés par les orpailleurs itinérants. C'est le cas à Moussala, où le chef de village déplorait, lors de la mission exploratoire, une velléité du chef des tomboulmas de se considérer comme une autorité parallèle au chef de village et d'agir sans lui rendre compte, ni au diouratigui. Le sentiment ressenti par ce chef de village peut être moins une réalité qu'une manifestation déguisée d'un sentiment anti-étrangers sachant que la plupart des orpailleurs itinérants présents dans le gnafa de ce village sont majoritairement d'origine étrangère (avec une dominance des Maliens) et de saisonniers venus des autres régions sénégalaises.

Conclusions et enjeux d'actions

Le territoire transfrontalier de la Falémé, dans la région de Tambacounda, plus précisément dans le département de Bakel et l'arrondissement de Kéniéba est un territoire potentiellement

paisible et attractif si ses diverses ressources naturelles sont bien valorisées. En effet, la diversité ethnique, la régulation sociale assurée par les familles maraboutiques dans la commune de Toumboura et Sadatou, la coexistence pacifique entre diverses communautés (autochtones, allochtones et étrangères) dans les villages aurifères et de résidence des transhumants, ainsi que la prédominance de la gestion des conflits par la médiation sociale sous l'égide des chefs de village, entre autres, représentent des facteurs de cohésion sociale significatif pour pérenniser le vivre ensemble dans ce territoire.

Cependant, c'est aussi une zone très enclavée, marquée par un déficit aussi bien en infrastructures qu'en personnel de service public, des difficultés de communication et de déplacement, une absence historique de l'Etat auquel la diaspora semble suppléer ; tous ces privations représentent des facteurs de vulnérabilité et des menaces sérieuses sur la paix sociale et la sécurité intérieure voire transfrontalière. Les perceptions de l'insécurité grandissante sont alimentées par les conflits liés aux fortes mobilités humaines à la recherche de ressources naturelles de plus en plus sous tension dans un contexte de changements climatiques (variations pluviométriques interannuelles, hausse des températures). Les mobilités, mêmes si elles apportent des retombées positives sur la dynamique économique et sociale des villages, sont à l'origine d'une concurrence pour l'accès aux ressources naturelles qui devient de plus en plus conflictuelle du fait de la pression perçue sur les ressources mais aussi de l'absence de respect des règles et consensus moraux qui régissent l'accès aux RN locales.

A ces difficultés s'ajoutent l'absence ou la léthargie des cadres de concertation pour une gestion mais surtout une exploitation moins conflictuelle des ressources naturelles. Il existe un manque de capitalisation d'expériences en la matière entre les projets et ONG qui se sont succédés sur le territoire ; les uns refont ceux que d'autres avaient entamé au lieu de se donner le temps et les moyens de renforcer l'existant. Si on a beaucoup entendu parler ou lu sur l'histoire de cadres de concertation sur l'exploitation des ressources naturelles, il nous a été difficile de rencontrer sur le terrain des cadres ayant survécu. En plus, les cadres de concertations semblent se focaliser sur la gestion et la prévention des conflits pastoraux. Ces manquements renforcent le sentiment généralisé d'insécurité et de peur des populations locales aux conséquences des flux migratoires pour les ressources naturelles : transhumants, saisonniers-exploitants forestiers et orpailleurs (et autres pratiquants de métiers connexes à l'orpaillage).

Ce qui est préoccupant aujourd'hui est la situation crisogène qui va crescendo et qui se manifeste de diverses manières et quasiment dans tous les sous-secteurs de l'exploitation des ressources naturelles, voire de la vie sociale. En effet, l'émergence d'accusations diverses, des clichés et des préjugés envers certaines communautés de migrants (transhumants, orpailleurs burkinabés et maliens) présage d'un sentiment local de xénophobie, qui pourrait exacerber les conflits intercommunautaires dans un futur proche. De telles ressentis communautaires sont à lier aux mobilisations récentes et violentes contre les dragueurs, désignés aussi sous le vocable de « mossis » ; ces événements malheureux et dangereux sont des formes de mise en action de ces accusations, clichés et préjugés.

Si à ces ressentis, s'ajoute la complexité de la sécurisation de cette zone transfrontalière du fait de l'incapacité des FDS sénégalaises à prendre en charge l'interdiction de l'utilisation des produits chimiques à cause du caractère frontalier de la Falémé et de son statut de ressource régionale partagée, une politique commerciale à propos des produits chimiques utilisés dans l'orpaillage artisanal (mercure et cyanure), ainsi qu'une méfiance vis-à-vis de certaines

autorités locales (décentralisées comme déconcentrées), les conflits violents ne pourraient que s'exacerber et pourraient atteindre le pire si une action conjointe n'est prise au niveau des États sénégalais et maliens, voire dans le cadre de l'OMVS qui a compétence à réguler la gestion et l'exploitation de la Falémé. La gestion de la pollution des ressources en eau de la Falémé appelle impérativement à une coopération transfrontalière autour de la gestion des ressources naturelles et les acquis des interventions à ce sujet sont à renforcer aussi bien par l'OMVS, les États et les organisations de la société civile nationale et internationale.

De même, les frustrations liées à la mal gouvernance et au manque de transparence attribuée par les communautés locales en général et des usagers des ressources en particulier, combiné à l'exclusion territoriale dont fait l'objet cette zone comparée aux régions du centre et du littoral, pourrait constituer un terreau fertile pour la domiciliation de discours révolutionnaire, insurrectionnel voire terroriste ; d'autant plus que les ressources minières, forestières et l'étendue du territoire sont des facteurs d'attraction pour les porteurs de ces types de discours.

Tableau n°04 : Enjeux d'actions prioritaires proposés

Enjeux prioritaires	Actions préconisées
<p>Renforcer la coopération et la sécurité transfrontalières autour de la Falémé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre des conventions locales transfrontalières déjà existantes et créer un lien fonctionnel entre ces conventions et les codes de conduite en matière d'exploitation des ressources naturelles ; - Finaliser la mise en place des groupes locaux de coopération transfrontalière initiée par le programme de coopération transfrontalière locale ; - Renforcer les comités locaux de veille et d'alerte affiliés au comité de sauvegarde de la Falémé ; - Mettre en place les brigades mixtes et inter-états d'intervention mobile le long de la Falémé, au niveau des localités à fortes transit humain transfrontalier et des grands sites d'exploitation minière. Il rappeler que des patrouilles mixtes existent dans chaque rive mais l'enjeu sécuritaire est telle qu'il faut être prêt à intervenir à tout moment plutôt que de façon périodique.
<p>Rétablir le contrat social entre l'Etat et les communautés locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des infrastructures de désenclavement de l'arrondissement de Kéniéba par la construction de routes bitumées, la réfection des rails Dakar-Kayes, de ponts suffisants et viables, le renforcement de la navigabilité de la Falémé, etc. ; - Renforcer la présence d'Etat par une présence plus marquée et avec une application effective du principe de gouvernance de proximité consacré par les réformes de décentralisation administrative et politique. - Promouvoir un meilleur accès aux services de base et certaines commodités (eau, hygiène, assainissement, santé humaine et animale, éducation, etc.) ; - Renforcer les capacités de prise en charge des demandes, besoins et aspirations des communautés locales par l'établissement d'un fonds d'appui institutionnel pour les collectivités territoriales et les services étatiques locaux ; - Faire un plaidoyer en faveur de la mobilisation des collectivités territoriales autour de la délivrance des services de base et particulièrement de la gestion des attentes des populations de façon apolitique, notamment la question de la pollution de l'eau.

<p>Établir les conditions de dialogue et de concertation pour une gestion des communs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les POAS et les cadres de concertations existants avec l'appui d'autres projets en mettant les communes et les organisations communautaires de base au centre du dispositif d'animation, sous l'assistance technique de l'agence régionale de développement pour éviter ces outils et cadres disparaissent à la fin de projets. - Aider à la création de mises en défens et de forêts communales et veiller à ce que chacune bénéficie d'un code de conduite adapté à la spécificité des ressources naturelles qu'elle regorge.
<p>Appuyer les initiatives d'autonomisation économique des acteurs de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer/renforcer des activités génératrices de revenus durables (PFNL, maraîchage, transformation des produits locaux, etc.). - Promouvoir l'agroécologie pour atténuer les effets négatifs potentiels de rattrapage de la rentabilité par l'usage abusif d'engrais chimiques. - Renforcer et/ou organiser l'accès aux marchés de produits agricoles et forestiers. - Appuyer le développement d'activités de promotion touristique autour de la forêt, la chasse et de la religion avec la présence de villages mythiques telles que Toumboura et Didé Gassama, entre autres.
<p>Promouvoir des activités de restauration et de préservation de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre la création de mises en défens et de forêts communautaires en lien avec les collectivités territoriales, les acteurs de territoire mais aussi les éleveurs, transhumants inclus. - Renforcer les capacités d'intervention des services forestiers dans la lutte contre les feux de brousse en créant de synergies d'actions entre eux, les organisations d'usagers et les collectivités territoriales. - Mobiliser l'expertise du CORENA dans les initiatives potentielles de restauration et de préservation des ressources naturelles au-delà de la RNCB. - Faire un plaidoyer pour l'application effective des lois et règlements sur la restauration des sites d'orpillage qu'elle que soit sa forme. - Faire un plaidoyer auprès des sociétés minières, des orpailleurs artisanaux et des services étatiques compétentes pour une restauration effective des terres dégradées par l'activité minière. - Faire un plaidoyer auprès des sociétés minières pour une meilleure contribution au développement local par la responsabilité sociétale des entreprises et la fiscalité locale.
<p>Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former les usagers de l'espace et des ressources naturelles ainsi que les élus territoriaux sur les lois et règlements en vigueur dans les secteurs forestier et minier pour réduire les suspicions, parfois infondées, qui dégradent les rapports entre les autorités et citoyens. - Appui à la sensibilisation des acteurs pour le changement de pratiques et la préservation de l'environnement de la Falémé et du développement durable). - Appuyer techniquement et financièrement le comité de veille et d'alerte sur la pollution de la Falémé pour en faire un organe d'éveil et d'éducation environnementale dans cette zone transfrontalière.
<p>Appuyer la production de données pour soutenir l'action publique et le plaidoyer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de production données du comité de veille et d'alerte sur la pollution de la Falémé et ses effets négatifs sur la santé et les activités productives, par des analyses de la qualité de l'eau, afin de mieux informer l'action publique et alimenter son plaidoyer auprès des autorités nationales et de l'OMVS. - Approfondir les connaissances à propos des effets des dynamiques socio-politiques et économiques autour de l'accès aux ressources naturelles sur la paix, la stabilité sociale et la sécurité dans ce territoire transfrontalier.

